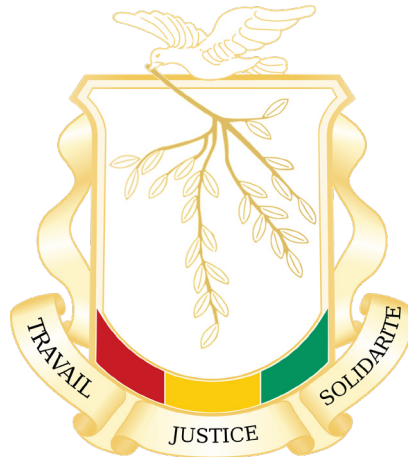


5^{ème} RÉPUBLIQUE



JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE

**ORGANE BIMENSUEL DES ACTES NORMATIFS
PARAISANT LES 15 & 30 DE TOUS LES MOIS**

LES INSERTIONS & ANNONCES

Les demandes d'insertions et d'annonces doivent être adressées au SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT.

BP: 263 CONAKRY avec la mention Direction Nationale du Journal Officiel de la République.

Les annonces devront parvenir au S.G.G. au plus tard les 10 et 25 de chaque mois pour la publication dans le numéro correspondant.

Les insertions et annonces sont payables d'avance à l'ordre du Journal Officiel de la République par chèque barré certifié visé, par virement bancaire ou en espèces au compte n°001 190 201 1000148-71/PGT/GSP-BCRG Conakry.

PRIX DES INSERTIONS & ANNONCES

Voir Arrêté Conjoint AC/2024/1078/SGG/MEF/CAB du 09 Août 2024.

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
RUE KA 022 QUARTIER BOULBINET COMMUNE DE KALOUM
BP.: 263 CONAKRY - TEL: (224) 624 16 29 27/625 25 28 98
SITE WEB: www.sgg.gov.gn

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRETS

Décret D/2026/001/PRG/SGG du 22 janvier 2026, mettant fin aux fonctions du premier ministre, chef du gouvernement, et des autres membres du gouvernement.....142

Décret D/2026/002/PRG/SGG du 22 janvier 2026, relatif à l'expédition des affaires courantes à la suite de la fin des fonctions du premier ministre, chef du gouvernement et des autres membres du gouvernement.....142-143

Décret D/2026/005/PRG/SGG du 26 janvier 2026, portant nomination du premier ministre, chef du gouvernement.....143

Décret D/2026/007/PRG/SGG du 02 février 2026, portant limogeage d'un cadre au ministère des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.....143

Décret D/2026/008/PRG/SGG du 02 février 2026, portant nomination partielle des membres du gouvernement.....143-144

Décret D/2026/009/PRG/SGG du 03 février 2026, portant nomination du ministre de l'agriculture.....144

Décret D/2026/010/PRG/SGG du 03 février 2026, portant nomination du ministre de l'industrie et du commerce.....144

Décret D/2026/011/PRG/SGG du 03 février 2026, portant nomination d'un haut cadre à la présidence de la république.....144

Décret D/2026/012/PRG/SGG du 03 février 2026, portant nomination d'un haut cadre à la Cour suprême.....144

Décret D/2026/013/PRG/SGG du 03 février 2026, portant nomination des hauts cadres à la cour d'appel de Conakry et au tribunal de première instance de N'zérékoré.....145

Décret D/2026/014/PRG/SGG du 04 février 2026, portant nomination du ministre directeur de cabinet de la présidence de la République.....145

Décret D/2026/015/PRG/SGG du 04 février 2026, portant nomination du ministre secrétaire général de la présidence de la République.....145

Décret D/2026/016/PRG/SGG du 04 février 2026, portant nomination partielle des membres du gouvernement (suite et fin).....145-146

Décret D/2026/017/PRG/SGG du 04 février 2026, portant nomination d'un directeur de cabinet à la primature.....146

Décret D/2026/018/PRG/SGG du 04 février 2026, portant nomination de hauts cadres à la présidence de la République.....146

ARRETE

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE

Arrêté A/2026/007/MTFP/SG/SGG du 21 janvier 2026, portant radiation d'un (01) fonctionnaire suite démission.....146

Message du Ministre Secrétaire Général du Gouvernement.....147

DECRETS

DECRET D/2026/001/PRG/SGG DU 22 JANVIER 2026, METTANT FIN AUX FONCTIONS DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration publique ;
Vu le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 Février 2024, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 Mars 2024, portant Structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2025/101/PRG/CNRD/SGG du 30 Juin 2025, modifiant et complétant la Structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2025/139/PRG/CNRD/SGG du 29 Juillet 2025, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu la lettre relative à la démission du Premier Ministre et des autres Membres du Gouvernement en date du 22 Janvier 2026 ;

DECRETE:

Article 1^{er}: En application des articles 80 et 85 de la Constitution, il est mis fin aux fonctions de Monsieur **Amadou Oury BAH**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement et des autres membres du Gouvernement.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 22 Janvier 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/002/PRG/SGG DU 22 JANVIER 2026, RELATIF A L'EXPEDITION DES AFFAIRES COURANTES A LA SUITE DE LA FIN DES FONCTIONS DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration publique ;
Vu le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 Février 2024, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 Mars 2024, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2025/101/PRG/CNRD/SGG du 30 Juin 2025, modifiant et complétant la Structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2025/139/PRG/CNRD/SGG du 29 Juillet 2025, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Décret D/2026/001/PRG/SGG du 22 Janvier 2025, mettant fin aux fonctions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et des autres Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre relative à la démission du Premier Ministre et des autres Membres du Gouvernement en date du 22 Janvier 2026 ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Le Ministre Directeur de Cabinet de la Primature, le Directeur de Cabinet du Ministère de la Défense Nationale, les Secrétaires généraux des Ministères et les Secrétaires généraux adjoints du Gouvernement et des Affaires religieuses sont chargés d'expédier les affaires courantes en attendant la nomination d'un nouveau Gouvernement.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 22 Janvier 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/005/PRG/SGG DU 26 JANVIER 2026, PORTANT NOMINATION DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique; Après avis du Conseil National de la Transition ;
Vu la Loi Organique L/2025/042/CNT du 27 Décembre 2025, fixant la liste des fonctions civiles aux quelles le Président de la République nomme ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Monsieur **Amadou Oury BAH**, est nommé Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 Janvier 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/007/PRG/SGG DU 02 FEVRIER 2026, PORTANT LIMOGEAGE D'UN CADRE AU MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2026/005/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant structure du Gouvernement ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Monsieur **MOHAMED SITA CISSE**, Directeur National des Postes est limogé pour faute lourde.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 Février 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/008/PRG/SGG DU 02 FEVRIER 2026, PORTANT NOMINATION PARTIELLE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique; Vu la Loi Organique L/2025/042/CNT du 27 Décembre 2025, fixant la liste des fonctions civiles auxquelles le Président de la République nomme ;
Vu le Décret D/2026/005/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant Structure du Gouvernement ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Les hauts cadres, dont les prénoms et noms suivent, sont nommés membres du Gouvernement dans les fonctions ci-après :

1. Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme : Monsieur **Ibrahima Sory 2 TOUNKARA** ;
2. Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation: Monsieur **Ibrahima Kalil CONDE** ;
3. Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile: **Général Ahmed Mohamed Oury DIALLO** ;
4. Ministre des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et des Guinéens établis à l'étranger : **Docteur Morissanda KOUYATE** ;
5. Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget: Madame **Mariama Ciré SYLLA**;
6. Ministre des Mines et de la Géologie : Monsieur **Bouna SYLLA** ;
7. Ministre de l'Elevage : Monsieur **Félix LAMAH** ;
8. Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime : Monsieur **Fassou THEA** ;
9. Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : **Docteure Diaka SIDIBE** ;
10. Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle : Monsieur **Alpha Bacar BARRY** ;
11. Ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat : Monsieur **Moussa Moïse SYLLA**;
12. Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique : Madame **Khaïté SALL** ;

13. Ministre de la Femme, de la Famille et des Solidarités : Madame **Pauline Adeline Patricia LAMAH** ;

14. Ministre de la Jeunesse et des Sports : Monsieur **Cellou BALDE** ;

15. Ministre des Infrastructures : Monsieur **Facinet SYLLA** ;

16. Ministre des Transports, Porte-parole du Gouvernement : Monsieur **Ousmane Gaoual DIALLO** ;

17. Ministre de la Communication, de l'Economie Numérique et de l'innovation : Monsieur **Mourana SOUMAH** ;

18. Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Porte-parole Adjointe du Gouvernement : Madame **Djami DIALLO** ;

19. Secrétaire Général du Gouvernement avec rang de Ministre : Monsieur **Tamba Benoit KAMANO** ;

20. Secrétaire Général des Affaires Religieuses avec rang de Ministre : **El. Hadj Karamo DIAWARA**.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 Février 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/009/PRG/SGG DU 03 FEVRIER 2026, PORTANT NOMINATION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique ;
Vu la Loi Organique L/2025/042/CNT du 27 Décembre 2025, fixant la liste des fonctions civiles auxquelles le Président de la République nomme ;
Vu le Décret D/2026/005/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant Structure du Gouvernement ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Madame **Aminata KABA**, est nommée ministre de l'Agriculture.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 Février 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/010/PRG/SGG DU 03 FEVRIER 2026, PORTANT NOMINATION DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique ;
Vu la Loi Organique L/2025/042/CNT du 27 Décembre 2025, fixant la liste des fonctions civiles auxquelles le Président de la République nomme ;

Vu le Décret D/2026/005/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant Structure du Gouvernement ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Madame **Fatima CAMARA** est nommée ministre de l'industrie et du Commerce.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 Février 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/011/PRG/SGG DU 03 FEVRIER 2026, PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le Décret D/2021/059/PRG/CNRD/SGG du 02 Novembre 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Présidence de la République ;

DECRETE:

Article 1^{er}: **Docteur Bernard GOUMOU** est nommé Conseiller Principal du Président de la République.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 Février 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/012/PRG/SGG DU 03 FEVRIER 2026, PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE A LA COUR SUPREME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi Organique L/2013/054/CNT du 17 Mai 2013, portant Statut des Magistrats ;
Vu la Loi Organique L/2013/055/CNT du 17 Mai 2013, portant organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature ;
Vu la Loi L/2015/019/AN du 13 Août 2015, portant Organisation Judiciaire de la République de Guinée ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant organisation générale de l'administration publique ;
Vu la Loi Organique L/2025/037/CNT du 21 Novembre 2025, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Cour suprême ;
Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant Structure du Gouvernement ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Monsieur **Algassimou DIALLO** est nommé Avocat Général près la Cour Suprême.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 Février 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/013/PRG/SGG DU 03 FEVRIER 2026, PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES A LA COUR D'APPEL DE CONAKRY ET AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE N'ZEREKORE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi Organique L/2013/054/CNT du 17 Mai 2013, portant Statut des Magistrats ;
Vu la Loi Organique L/2013/055/CNT du 17 Mai 2013, portant organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature ;
Vu la Loi L/2015/019/AN du 13 Août 2015, portant Organisation Judiciaire de la République de Guinée ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant Structure du Gouvernement ;

DECRETE:

Article 1^{er}: les hauts cadres dont les prénoms et noms suivent, sont nommés dans les fonctions ci-après :

Premier Président de la Cour d'Appel de Conakry :
Monsieur **Charles Alphonse WRIGHT** ;

Procureur de la République près le Tribunal de première instance de N'Zérékoré: **Mohamed BANGOURA** ;

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 Février 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/014/PRG/SGG DU 04 FEVRIER 2026, PORTANT NOMINATION DU MINISTRE DIRECTEUR DE CABINET DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu la Loi Organique L/2025/042/CNT du 27 Décembre 2025, fixant la liste des fonctions civiles auxquelles le Président de la République nomme ;
Vu le Décret D/2021/059/PRG/CNRD/SGG du 02 Novembre 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Présidence de la République ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Monsieur **Djiba DIAKITE** est nommé Ministre Directeur de Cabinet de la Présidence de la République.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 Février 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/015/PRG/SGG DU 04 FEVRIER 2026, PORTANT NOMINATION DU MINISTRE SECRETAIRE GENERAL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu la Loi Organique L/2025/042/CNT du 27 Décembre 2025, fixant la liste des fonctions civiles auxquelles le Président de la République nomme ;
Vu le Décret D/2021/059/PRG/CNRD/SGG du 02 Novembre 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Présidence de la République ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Monsieur **Amara CAMARA** est nommé Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 Février 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/016/PRG/SGG DU 04 FEVRIER 2026, PORTANT NOMINATION PARTIELLE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT (SUITE ET FIN)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu la Loi Organique L/2025/042/CNT du 27 Décembre 2025, fixant la liste des fonctions civiles auxquelles le Président de la République nomme ;
Vu le Décret D/2026/005/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant Structure du Gouvernement ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Les hauts cadres, dont les prénoms et noms suivent, sont nommés membres du Gouvernement dans les fonctions ci-après :

1. Ministre de la Défense Nationale: Monsieur **Aboubacar Sidiki CAMARA** ;

2. Ministre du Plan, de la Coopération Internationale et du Développement : Monsieur **Ismaël NABE** ;

3. Ministre de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique : Monsieur **Faya François BOUROUNO** ;

4. Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale : Monsieur **Mory CONDE** ;

5. Ministre de l'Energie : Monsieur **Laye Sékou CAMARA** ;

6. Ministre de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures: Monsieur **Aboubacar CAMARA**;

7. Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire: Monsieur **Mohamed Lamine SY SAVANE**.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 Février 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/017/PRG/SGG DU 04 FEVRIER 2026, PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR DE CABINET A LA PRIMATURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique; Vu la Loi Organique L/2025/042/CNT du 27 Décembre 2025, fixant la liste des fonctions civiles auxquelles le Président de la République nomme ;

Vu le Décret D/2026/005/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant Structure du Gouvernement ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Monsieur **Daouda KAMISSOKO** est nommé Directeur de Cabinet de la Primature avec rang de Ministre.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 Février 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

DECRET D/2026/018/PRG/SGG DU 04 FEVRIER 2026, PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique; Vu la Loi Organique L/2025/042/CNT du 27 Décembre 2025, fixant la liste des fonctions civiles auxquelles le Président de la République nomme ;

Vu le Décret D/2021/059/PRG/CNRD/SGG du 02 Novembre 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Présidence de la République ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Les hauts cadres, dont les prénoms et noms suivent, sont nommés à la Présidence de la République dans les fonctions ci-après :

1. Conseiller en Communication : Monsieur **Fana SOUMAH**.

2. Conseiller chargé de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat : Monsieur **Mahamadou Abdoulaye DIALLO**.

3. Conseillère chargée des Nouvelles Technologies et de l'intelligence Artificielle : Madame **Rose Pola PRICEMOU**.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 Février 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA

ARRETE

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ARRETE A/2026/007/MTFP/SG/SGG DU 21 JANVIER 2026, PORTANT RADIATION D'UN (01) FONCTIONNAIRE SUITE DEMISSION

LE MINISTRE,

Vu la Constitution du 26 Septembre 2025 ;

Vu la Loi L/2019/027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret D/2022/582/PRG/CNRD/SGG du 13 Décembre 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Travail et de la Fonction Publique; Vu le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 Février 2024, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition;

Vu le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 Mars 2024, portant Structure du Gouvernement;

Vu le Décret D/2025/101/PRG/CURD/SGG du 30 Juin 2025, modifiant et complétant la structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2025/139/PRG/CNRD/SGG du 29 Juillet 2025, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'instruction de l'autorité;

Vu la lettre N°08659/MAE/AGE/SG/CAB/DRH/2025 du 04 Novembre 2025 ;

Vu la demande de démission de l'intéressé ;

ARRETE:

Article 1^{er}: Monsieur **Amadou Oury DIAKITE**, Matricule 229972G, du Cadre Unique de la Justice et du Travail, Corps des Juristes, en service au Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Guinéens Etablis à l'Etranger, est sur sa demande définitivement radié des effectifs de la Fonction Publique.

Article 2: Le présent Arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 21 Janvier 2026

Faya François BOUROUNO

MESSAGE DU MINISTRE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

À L'ATTENTION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES, DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES, DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS, DES ORDRES PROFESSIONNELS, DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES, DES ENTREPRISES MINIÈRES ET INDUSTRIELLES, DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET DES PARTICULIERS.

Mesdames et Messieurs,

« Nul n'est censé ignorer la loi », cette maxime est le fondement de la publication de l'information légale et réglementaire.

En République de Guinée, le Secrétariat Général du Gouvernement est chargé de la diffusion gratuite de cette information dans le Journal Officiel de la République afin de conférer le caractère officiel et opposable des textes.

En effet, les dispositions des articles 1^{er}, 3 et 4 du Code Civil précisent :

Article 1^{er}: Les lois au lendemain de leur publication au Journal Officiel de la République ou à la date qu'elles fixent, sont exécutoires sur toute l'étendue du territoire national, en vertu de la promulgation qui en est faite par le Président de la République.

Article 3: La publication est l'opération qui porte la loi à la connaissance du public. Elle se fait au moyen d'une insertion au Journal Officiel de la République.

Article 4: La loi régulièrement publiée est réputée connue de tous.

Conscient de la place qu'occupe le Journal Officiel de la République dans l'appréciation des critères de bonne gouvernance, le Secrétariat Général du Gouvernement met tout en œuvre pour assurer la diffusion régulière et gratuite en version électronique et papier selon les besoins, des actes législatifs et réglementaires sur le site www.journal-officiel.sgg.gov.gn

Les actes à caractère commercial et associatif sont quant à eux publiés au Bulletin Officiel, lequel est payant.

Je vous souhaite une excellente lecture du Journal Officiel de la République.

Tamba Benoît KAMANO



SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Direction Nationale du Journal Officiel de la République.

Ex-Bâtiment de la DACO, à côté du Haut Commandement de la
Gendarmerie Nationale

Rue KA 003, Angle Rue KA 022 Quartier Boulbinet - Commune de Kaloum

BP: 263 CONAKRY - Tél.: (224) 624 16 29 27 / 625 25 28 99

SITE WEB: www.journal-officiel.sgg.gov.gn

E-MAIL: journalofficielrepublique@sgg.gov.gn



Dépôt légal- N°03 DU 15 FEVRIER 2026.